DISCUSSION

M. Desprez[1] . – Les rongeurs comme les lapins qui recyclent leurs déjections ne posent-ils pas un problème particulier vis à vis des maladies à prions ?

A.L. Parodi. – Non, car aucune maladie à Prion n'a été identifiée chez le lapin.

J.C. Blum[2]. – Comment assure-t-on l'étanchéité entre les 3 circuits C1, C2, C3 ? Ceux qui collectent et traitent chaque type de produit sont-ils les mêmes ? Faut-il en ce cas s'en remettre à leur bonne foi et à leur bonne volonté ?

***P. Coelembier.* –** Les professionnels de la transformation des coproduits animaux ont montré leur volonté, depuis l'arrêté du 28 juin 1996, d'étanchéifier complètement les circuits C1/C2 d'une part et C3 d'autre part, grâce à des outils de transformation strictement dédiés à chacune de ces activités :
- outils dédiés aux matières de catégorie 1 et 2, en vue d'une incinération
- outils dédiés aux matières de catégorie 3, différents selon les marchés auxquels ils s'adressent (pet food, oléochimie, savonnerie, aquaculture, engrais).

Il n'y a pas d'outils polyvalents pouvant traiter des catégories 1, 2 et 3 dans la même unité de production.
Les professionnels ont mis en place des systèmes d'assurance qualité aptes à assurer une bonne traçabilité des produits depuis l'abattoir ou la ferme jusqu'à l'unité de transformation. Ils participent à travers leur association européenne – l'EFPRA en liaison avec le JRC (*Joint Research Center* de la Commission de Bruxelles) – à la mise au point :
- de marqueurs pour mieux identifier les matières premières et produits finis,
- et de tests d'identification des espèces.

Nos usines sont sous le contrôle permanent des pouvoirs publics (DDSV, DRIRE, DDCCRF…) pour garantir la sécurité sanitaire et environnementale de ces installations et la conformité des produits élaborés à la réglementationen vigueur.

Annie Leroy[3]. – L'élimination des 770.000 tonnes de farines animales stockées nécessitera plus de 60.000 camions pour les envoyer en incinération en Allemagne, Belgique et Hollande.

***P. Coelembier.* –** L'élimination des 770 000 tonnes de farines animales stockées nécessitera effectivement l'utilisation de 30 800 camions environ, chargés chacun à 25 tonnes. L'incinération devrait être réalisée en France par les cimentiers, ou à l'étranger en Allemagne, Belgique ou Hollande dans des incinérateurs agréés en fonction de l'échelonnement et des résultats des appels d'offres pour les différents lots stockés.

J.P. Tillon[4]. – Quelles sont les disponibilités réelles en « Protéines Animales Transformées » de classe 3 (bas risques):

---

[1] Correspondant de l'Académie d'Agriculture, président directeur général Maison Florimond-Desprez Veuve et Fils, BP 41, 59242 Cappelle en Pévèle.
[2] Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur de recherches honoraire de l'Institut national de la recherche agronomique.
[3] Coordination des Associations de riverains d'usines d'équarissage (CARUE).
[4] Correspondant de l'Académie d'Agriculture, directeur scientifique et technique de l'Union INVIVO, division nutrition et santé animale / UCAAB, BP19, 02402 Château Thierry cedex.

Copyright Académie d'Agriculture de France. Séance du 3 mars 2004.

30.000 tonnes de P.A.T de porc, c'est très peu pour les besoins de volailles (10 millions de tonnes d'aliments composées, environ).

Les 260.000 tonnes «multi-espèces» ne sont pas utilisables, à mon sens, dans l'alimentation des monogastriques. Mais ce stock est très dispersé sur le territoire (problèmes de collecte et de logistique d'approche des sites d'alimentation animale) et il n'est pas exportable hors de l'Union européenne (refus de Bruxelles), même pour des utilisations non alimentaires.

À ce stade de la constatation on peut s'interroger: ne parle-t-on pas (à propos de Protéines Animales Transformées utilisables en alimentation des «animaux de rente») de quelque chose qui n'existe qu'en théorie, puisque non disponible ?

P. Coelembier. **–** Les disponibilités réelles en Protéines Animales Transformées de catégorie 3 sur la base des spécialisations d'outils connus à ce jour sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :
L'estimation des gisements disponibles pour les animaux de rente représente 40% de la production totale de protéines de catégorie 3 en France. (estimée à ce jour à 500.000 tonnes environ).
Un tri plus sélectif doit permettre une augmentation sensible de ces gisements d'origine porcs ou volailles en cas de levée de leur suspension dans l'alimentation des animaux de rente.
Au taux d'incorporation moyen de 5%, ces PAT représentent une matière première disponible pour 4 millions de tonnes d'aliments pour volailles, porcs ou poissons environ.

R. Groussard[5]. – Je reviens un instant sur le coût de la suppression de la commercialisation des sous-produits cernés. Vous avez parlé de 6 milliards d'euros pour l'Europe. Que recouvre ce chiffre ? A-t-on pris en compte sur les différents plans (économique, financier, commercial, écologique,) le coût de ce contrôle dont vous avez parlé ? N'est-ce pas hasardeux d'avancer un chiffre précis dont on est incapable de fixer la marge d'erreur du calcul tant sont grandes les inconnues ? Pendant combien de temps un tel coût doit-il être supporté par nos sociétés ?

M. Parodi regrette que ce coût soit à la charge du consommateur. Or il ne peut en être autrement en raison de la situation budgétaire de l'État dans les différents pays de la communauté. Par ailleurs ce n'est peut être pas une mauvaise mesure de faire appel au consommateur, ce qui ne peut que le sensibiliser de la même manière que devrait l'être le producteur.

Ces communications sont un très bon exemple de la complexité croissante du fonctionnement de nos sociétés. De ce point de vue ces dernières sont particulièrement intéressantes car elles interpellent la société toute entière.

J.P. Tillon – Dans le fond la question à résoudre se limite à 30.000 tonnes de PAT de porc utilisables potentiellement dans l'alimentation des volailles. Il y aurait deux manières de voir les choses:

a) discuter d'un prix d'équivalence entre ces PAT et les matières premières concurrentes (tourteau de soja en particulier) corrigées par des additifs (phytase, acide aminés de synthèse). Il n'y a, à mon sens, pas grand chose à attendre de cette comparaison (le prix du tourteau de soja est une «variable d'ajustement» sur le marché mondial).

b) raisonner un ensemble PAT -graine de légumineuses et tourteaux de substitution au soja (dont colza et accessoirement tournesol)- par rapport au système soja-maïs qui prédomine à l'échelon international … et nous crée une dépendance à 80% (!) du continent américain pour l'approvisionnement en protéines végétales à destination de l'alimentation animale.

Or nous avons besoin de développer des cultures d'alternance pour des raisons agronomiques (et environnementales) pour satisfaire les exigences d'un développement durable. Mais les produits de ces cultures (pois, fèverole, lupin, lin…), ne sont pas bien valorisés en alimentation animale…

[5] Trésorier perpétuel honoraire de l'Académie d'Agriculture, conseiller maître de la Cour des Comptes honoraire, ancien directeur général du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA).

Copyright Académie d'Agriculture de France. Séance du 3 mars 2004.

sans une source protéique associée qui permet de «remonter» la teneur en protéines totales des régimes: c'était l'un des rôles dévolus aux «farines de viande» avant leur interdiction.

***L.A. Aumaitre.* –** Effectivement, toutes les sources de protéines "Européennes" (protéagineux, tourteau de tournesol et de colza) sont mises en situation défavorable par le retrait des farines de viande dans la ration des porcs et des volailles, en raison de leur faible teneur en énergie digestible et métabolisable. Ceci entraîne la question de leur pérennité dans les cultures de l'Europe malgré l'effort de soutien des prix de plus en plus mesuré par la PAC.

G. Pascal[6]. – Je souhaite appuyer les points de vue développés par les trois orateurs qui viennent d'intervenir. Ils ont parfaitement démontré les inconvénients de l'interdiction d'utilisation en alimentation des animaux monogastriques de farines animales issues d'animaux reconnus aptes à la consommation humaine. Ces inconvénients, mis en évidence sur les plans économique, environnemental et nutritionnel, concernant aussi les aspects sociétaux en matière de démocratie: a-t-on demandé aux citoyens de l'Union Européenne s'ils souhaitaient voir interdire les farines animales pour les remplacer par des tourteaux de soja importés à grand prix du continent américain, pour l'essentiel issus de soja transgénique ? Pour toutes ces raisons, les scientifiques du Comité Scientifique Directeur de Bruxelles n'ont jamais recommandé l'interdiction des farines animales pour l'alimentation des monogastriques. C'est une surenchère de démagogie qui a conduit les décideurs politiques aux niveaux des états membres et de la commission à cette interdiction.

***L.A. Aumaitre.* –** Effectivement, ce qui est encore plus préoccupant, c' est que le soja devient par peur et par commodité la seule source de protéines disponible au niveau mondial pour l'alimentation des animaux de ferme alors que l' Europe en produit et en produira très peu. En effet, la Chine seule a importé en 2003 quelques 21 Mt de graines de soja contre 33 Mt d'équivalent tourteau pour l' Europe et que dans le même temps, la production des États Unis avait reculé de 7Mt!
Le niveau d'autoapprovisionnement en protéines de l'Europe ne cesse ainsi de baisser alors que le plan Protéines des années 1980 avait contribué de façon remarquable à une diminutuion de la Dépendance!

C. Maréchal[7]. – M. Coelembier a fait allusion à l'utilisation des farines animales dans les fertilisants. Avant 1994, année de l'interdiction, ces farines étaient très utilisées dans les engrais organiques et organo-minéraux par ailleurs très utilisées par l'agriculture biologique.

Même si la valorisation de ces produits n'est pas pour les nutritionnistes aussi «fiable» dans la fertilisation que dans l'alimentation animale, n'est-il pas regrettable que cette utilisation ne soit plus possible ?

***L.A. Aumaitre.* –** Je ne suis pas pathologiste, mais je serais prudent avant de proposer d'utiliser la "farine de viande" dans les engrais organiques qui retourneraient au sol. Rappellons nous que le prion résiste non seulement à la chaleur, mais à de nombreux agents chimiques, même les plus agressifs. On ne peut pas affirmer qu'il serait tout simplement détruit dans le sol!
Et alors on pourrait formuler l'hypothèse d'un risque de contamination du sol, des herbages et par conséquent des animaux herbivores….

[6] Correspondant de l'Académie d'Agriculture, directeur scientifique pour la nutrition humaine et la sécurité alimentaire à l'INRA.
[7] Membre de l'Académie d'Agriculture, ancient directeur des relations extérieures de l'Union des Industries de la fertilisation, UNIFA.

Copyright Académie d'Agriculture de France. Séance du 3 mars 2004.

F. du Mesnil du Buissson[8]. – Cette question s'adresse à M. Fischler dont j'ai beaucoup apprécié l'exposé : en dehors des crises type ESB, les habitudes alimentaires d'un individu ne sont-elles pas plus déterminantes sur ses achats de nourriture que le discours dominant (même le sien) à propos des risques alimentaires ? Ne peut-on pas interpréter de cette manière, le rebond de la consommation de viande de bœuf après la dernière crise ?

J. M. Boussard[9]. – Vous n'avez pas parlé du rôle du politique. Or il y a quelque temps, nous avons entendu Mme Claire Marris (cf. séance du Septembre 2002), qui nous a expliqué que l'une des différences majeures entre les publics américains et européens dans ce genre d'affaire (OGM, vache folle), était l'attitude vis à vis du pouvoir: confiance vis à vis des autorités en Amérique, scepticisme en Europe. Que pensez-vous de cette affirmation ?

***P. Coelembier.* –** Effectivement, la réglementation française limite aujourd'hui l'utilisation de Protéines Animales Transformées de catégorie 3 en engrais aux seules farines de plumes hydrolysées, farines de volaille et farines de mammifères non ruminants stérilisées à 133° C, 20', 3 bars : ce qui réduit considérablement les débouchés en engrais organiques et organo-minéraux en France alors qu'au sein de l'Union Européenne cette utilisation s'étend à toutes les PAT de catégorie 3.

[8] Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur de recherches honoraire de l'Institut national de la recherche agronomique.

[9] Membre de l'Académie d'Agriculture, Directeur de recherches honoraire à l'Institut national de la recherche agronomique, Laboratoire de politique économique, CIRAD, 45 bis, avenue de la Belle-Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne.

Copyright Académie d'Agriculture de France. Séance du 3 mars 2004.